

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 15 mars 2016

Date d'affichage : 15 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du quinze mars deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjoints ;
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien, BRETON Raphaël et DEMINGUET Éric.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absentes excusées : Madame BROSSEAU Marylène (a donné pouvoir à Monsieur BRETON Raphaël) et Madame GUINEHEUX Anne-Sophie (a donné pouvoir à Madame RENAULT Patricia).

Secrétaire : Monsieur BRETON Raphaël a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Vote des Budgets Primitifs 2016
- 2°) Vote des Taux Communaux d'imposition 2016
- 3°) Recrutement d'un médecin : achat de matériel informatique
- 4°) Bâtiment Communauté de Communes : acquisition
- 5°) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 6°) Ad'AP : demande de subvention au titre de l'investissement public local
- 7°) Régénération du terrain de football : devis STAR
- 8°) Frais de scolarité
- 9°) Accessibilité handicapés : choix des travaux 2016
- 10°) Renouvellement adhésion C.A.U.E

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 10 MARS 2016

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2016-036 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET Principal

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget de la Commune pour l'exercice 2016, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **888 403€56**

→ Section d'Investissement : **487 423€85**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-037 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET Assainissement

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget Assainissement pour l'exercice 2016, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **151 951€13**

→ Section d'Investissement : **225 337€23**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-038 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET Lotissement Communal

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget Lotissement communal pour l'exercice 2016, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **19 605€92**

→ Section d'Investissement : **19 605€92**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-039 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET Lotissement de la Brunetière

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget Lotissement de la Brunetière pour l'exercice 2016, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **34 278€92**

→ Section d'Investissement : **34 278€92**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-040 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET Lotissement des Marronniers

Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget Lotissement des Marronniers pour l'exercice 2016, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **164 333€00**

→ Section d'Investissement : **134 869€24**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE le budget primitif proposé ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-041 : VOTE des TAUX COMMUNAUX d'IMPOSITION - ANNÉE 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les taux communaux avaient été modifiés en 2015, pour maintenir une neutralité fiscale aux contribuables lors de la création de la nouvelle Communauté de Communes : celle du Pays de CRAON.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

FIXE les taux communaux d'imposition 2016, de la façon suivante :

→ Taux de la Taxe d'Habitation (TH) : **14,63%**

→ Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : **26,76%**

→ Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : **37,63%**

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces décisions à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-042 : DEVIS ÉLECTROSYSTEM - INFORMATIQUE pour INSTALLATION du MÉDECIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le nouveau médecin doit arriver début avril sur la Commune et qu'il convient, pour son installation professionnelle de lui fournir un ordinateur et une imprimante adaptés à son activité.

Plusieurs entreprises ont été contactées et l'entreprise Électrosystem, basée à CRAON (Mayenne), 1, rue de Belgique, a proposé une offre commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

VALIDE le devis de l'entreprise Électrosystem, basée à CRAON (Mayenne), 1bis, rue de Belgique, pour un montant de 826€81 (H.T), soit 992€20 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune, sur le compte 2183 de la section d'Investissement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Électrosystem ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de CRAON.

2016-043 : ACQUISITION IMMOBILIÈRE - BÂTIMENT COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Monsieur le Maire et Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments communaux rappellent au Conseil Municipal le souhait que ce dernier a d'acquérir un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes du Pays de CRAON, situé Rue de l'Étang, d'une surface de 550m².

Par la délibération n°DCM2016-003 en date du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal a effectué une offre d'achat de 10 000€00 au Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRAON, lors de sa séance du 15 février 2016, a décidé de céder à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, un bâtiment de 550m² sur un terrain d'une superficie de 909m² pour la somme de 10 000€00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

VALIDE la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRAON ;

VALIDE l'acquisition de la propriété immobilière sise à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), située rue de l'Étang, cadastrée AC 491, moyennant 10 000€00 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune, sur le compte 21318/970 de la section d'Investissement ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de CRAON ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition (acte notarial de vente, mandat administratif,...).

2016-044 : RAPPORT sur le PRIX et la QUALITÉ du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint, responsable de la Commission Assainissement présentent le rapport, pour l'exercice 2015, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, exploité en régie.

Le Conseil Municipal, après présentation des divers éléments nécessaires au rapport :

VALIDE le rapport sur le prix et qualité du service public d'assainissement tel que présenté par le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ce rapport à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, basée à ORLÉANS (Loiret), 9, avenue de Buffon ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ce rapport à la Police de l'Eau du Département de la Mayenne, basée à LAVAL (Mayenne), 60, rue Mac Donald.

2016-045 : DEMANDE de SUBVENTION au TITRE de l'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'article 159 de la loi de Finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I). Elle est composée de deux enveloppes distinctes :

- Une enveloppe de 500 M d'euros sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les Communes et intercommunalités ;

- Une enveloppe de 300 M d'euros sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas renouvelé en 2017.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers présents de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, dans le cadre de l'Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'AP), travaux faisant partie des types d'opérations éligibles et devant être engagés à bref délai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds à l'investissement local ;

APPROUVE le programme de travaux présenté par le bureau d'études AccèsMétrie, d'un coût estimatif global de 207 250€00 (H.T), soit 248 700€00 (T.T.C) ;

SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet ;

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2016 ;

S'ENGAGE à inscrire la somme des travaux de l'année au Budget Primitif 2016 de la Commune ;

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien ;

S'ENGAGE à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet,...) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2016-046 : DEVIS STAR - RÉGÉNÉRATION du TERRAIN de FOOTBALL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient d'effectuer des travaux d'entretien du terrain de football - Stade Auguste Brosseau.

En effet, des travaux de régénération et de décompactage vont être nécessaires au bon entretien et fonctionnement du terrain.

Plusieurs entreprises ont été contactées afin de comparer les offres commerciales.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise STAR, basée à RENAZÉ (Mayenne), Route de CRAON, pour un montant de 3 710€00 (HT), soit 4 452€00 (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le devis de l'Entreprise STAR pour un montant de 3 710€00 (H.T) soit 4 452€00 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette dépense au compte 61521 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2016 de la Commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise STAR ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière de CRAON ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2016-047 : FRAIS de SCOLARITÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents la loi n°2009-1312 en date du 28 octobre 2009 (publiée au Journal Officiel le 29 octobre 2009), qui stipule : « *désormais, la Loi prévoit que la contribution de la Commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre Commune, dans une classe élémentaire, d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la Commune d'accueil* ».

Pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de demander une participation aux frais de scolarité d'un montant de **610€00** par élève, aussi bien pour les élèves de maternelles que de primaires, aux Communes qui ont des enfants scolarisés à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à savoir les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË ; de BRAINS-SUR-LES-MARCHES ; de LA ROË et de SAINT-SATURNIN-DU-LIMET ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les Maires des Communes concernées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ces recettes budgétaires au compte 74748 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif de la Commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2016-048 : FRAIS de SCOLARITÉ - ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée délibérante, de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, relative aux règles de prise en charge par les Communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Cette circulaire a pour but de préciser les conditions de mise en œuvre de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 et du décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010.

Monsieur le Maire s'arrête sur plusieurs points essentiels de la circulaire à savoir :

- "La Commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire".

- "Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située hors de sa commune de résidence, le nouvel article L.442-5-1 du Code de l'Éducation détermine le principe de la contribution de la Commune de résidence et fixe les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire".

- "la prise en charge de l'élève scolarisé dans une école élémentaire privée sous contrat d'association en dehors de la Commune de résidence présente toujours un caractère OBLIGATOIRE".

- "Il conviendra de rappeler, si nécessaire, aux Communes que les accords qu'elles ont pu passer entre elles quant aux modalités de prise en charge des élèves scolarisés dans leurs écoles publiques sont SANS influence sur le caractère obligatoire de leur participation aux frais de scolarité des élèves des classes sous contrat d'association des écoles privées".

Pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de demander une participation aux frais de scolarité d'un montant de **610€00** par élève, aussi bien pour les élèves de maternelles que de primaires, aux Communes qui ont des enfants scolarisés à l'école privée du Sacré-Cœur à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, à savoir les Communes de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË ; de BRAINS-SUR-LES-MARCHES ; de LA ROË et de LA SELLE-CRAONNAISE ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les Maires des Communes concernées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ces recettes budgétaires au compte 74748 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif de la Commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

QUESTIONS DIVERSES

● **Recrutement d'un médecin** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée du Docteur SANDU au début du mois d'avril. Son passage devant l'ordre des médecins de la Mayenne doit avoir lieu le 21 avril et le passage de son dossier en commission le 11 mai. Son installation pourrait avoir lieu fin mai début juin.

● **Renouvellement adhésion au C.A.U.E 53** : Monsieur le Maire, dans l'optique de l'aménagement du bâtiment de la Communauté de Communes dont la décision d'acquisition a été actée, propose aux membres présents de renouveler l'adhésion de la Commune au C.A.U.E 53 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) au moyen d'une cotisation de 68€60.

● **Accessibilité handicapés** : Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge du dossier de l'accessibilité pour les personnes handicapées ou en situation de handicap évoque avec le Conseil Municipal le choix à effectuer concernant les travaux de mise aux normes pour l'année 2016. Le conseil décide de prioriser les lieux suivants : École publique, cantine, salle du Frêne et salle de l'Étang.

● **Lotissement des Marronniers** : Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche du lotissement des Marronniers ont débuté le 18 mars. Les Élus s'interrogent sur l'avenir à donner au fossé limitrophe du terrain ainsi que sur l'installation de panneaux publicitaires à divers endroits de la commune pour promouvoir la vente de parcelles. Des devis vont être demandés pour ce dernier point.

● **Argent de Poche 2016** : Monsieur HENRY Damien, Conseiller Municipal en charge de l'opération "Argent de Poche" demande à ce que lui soit fournie la liste des jeunes pouvant potentiellement participer à l'opération cette année. Il demande à ces collègues de réfléchir sur les travaux pouvant être réalisés en juillet avec les participants.

● **Repas des Aînés 2016** : Monsieur le Maire fait un point sur les invitations lancées aux Aînés âgés de plus de 70 ans, pour le repas des Aînés devant se dérouler le mardi 19 avril 2016 à 12h00. Il demande ainsi à ce que les réponses soient le plus rapidement possible données en mairie.

● **Règlement du cimetière** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe en charge de la Commission Cimetière, travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement pour le cimetière communal et proposera prochainement une version au Conseil Municipal, suite aux réunions faites avec la Commission.

● **Réunion Commission Bâtiments** : Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge de la Commission bâtiments, fixe une réunion avec les membres de la commission au jeudi 31 mars 2016 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h25.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 21 Avril 2016 à 20h00.

SIGNATURES

		Absente		
Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROUSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
			Absente	
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.

